

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 11 septembre 2013 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
M. Patrick Robitaille, attaché politique  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Denis Levesque, directeur général  
Mme Diane Legault, attachée de presse  
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications  
Mme Francine Blain, trésorière

---

#### **CE-2013-1121-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2013-1122-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2013-1123-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 4 SEPTEMBRE 2013**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 4 septembre 2013, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2013-1124-DEC TRANSCANADA / PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST / SÉANCES D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DES PROPRIÉTAIRES**

ATTENDU l'invitation de la compagnie TransCanada à assister à une séance d'information et de consultation le 12 septembre 2013 et portant sur le projet Oléoduc Énergie Est, lequel a pour objectif d'acheminer du pétrole brut de l'Alberta et de la Saskatchewan vers l'est du Canada ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de l'invitation de la compagnie TransCanada concernant la séance d'information et de consultation, le 12 septembre 2013 au Buffet Louis-Philippe inc., et portant sur le projet Oléoduc Énergie Est, lequel a pour objectif d'acheminer du pétrole brut de l'Alberta et de la Saskatchewan vers l'est du Canada.

---

#### **CE-2013-1125-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 29 août 2013.
-

**CE-2013-1126-DEC    DEMANDE D'AJOUT DE NOUVEAUX USAGES / 1286,  
BOULEVARD DES SEIGNEURS / MAXIME LAFOREST  
/ GES-2013-07-16/07**

ATTENDU la demande déposée par M. Maxime Laforest et Mme Nellina Di Vito afin de permettre l'usage bar (5821.3) en plus de l'usage restaurant, dans la zone 9262-71;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2013-07-16/07 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant la demande d'ajout de nouveaux usages au 1286, boulevard des Seigneurs ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif mandate la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, pour préparer un projet de modification réglementaire afin d'inclure l'usage bar (5821.3) dans la zone 9261-71.

---

**CE-2013-1127-DEC    RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

ATTENDU QU'à l'élection de 2009, le Comité exécutif adoptait la résolution numéro CE-2009-688-DEC relativement à la rémunération du personnel électoral;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir la rémunération les réviseurs, des scrutateurs, secrétaires de bureau de vote et les autres membres du personnel électoral avant leur entrée en fonction, le cas échéant;

ATTENDU QUE la rémunération proposée est substantiellement la même que celle de l'élection de l'année 2009 pour le personnel électoral;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif fixe le tarif de rémunération du personnel électoral comme suit, à savoir :

- a) Jour du vote par anticipation:
  - Scrutateur, 280\$ (incluant la formation et le dépouillement du 3 novembre)
  - Secrétaire d'un bureau de vote, 245\$ (incluant la formation et le dépouillement du 3 novembre)
  - Préposé à l'information et au maintien de l'ordre, 450\$ (aide-préposé, 325 \$)
  - Accueil et tables d'identification, 185\$
- b) Jour du scrutin:
  - Scrutateur, 280\$ (incluant la formation)
  - Secrétaire d'un bureau de vote, 245\$ (incluant la formation)
  - Préposé à l'information et au maintien de l'ordre, 500\$ (aide-préposé, 350 \$)
  - Accueil et tables d'identification, 185\$
- c) Vote itinérant :
  - Scrutateur, 18 \$/h, minimum 4 heures, plus 0,46\$/km
  - Secrétaire, 17\$/h, minimum 4 heures, plus 0,46\$/km
- d) Commission de révision:
  - Président, 35\$/h, vice-président : 25 \$/h
  - Réviseur, 20\$/h
- e) Président d'élection: 0,25\$/électeur, si le scrutin n'a pas lieu  
0,30\$/électeur, si le scrutin à lieu
- f) Secrétaire d'élection : montant horaire de sa fonction majoré de 50% pour toutes heures travaillées hors des heures normales de travail, pour le travail électoral, sans dépasser 75% des honoraires du président d'élection
- g) Vice-président d'élection : montant horaire de sa fonction majoré de 50% pour toutes heures travaillées hors des heures

normales de travail, pour les élections, hors ses heures, pour le travail électoral, sans dépasser 50% des honoraires du président d'élection

- h) Agent réviseur : 26\$/heure, plus 0,46\$/km
- i) Substitut : formation 35\$ plus 50\$ le jour du scrutin ou le jour de vote par anticipation

---

**CE-2013-1128-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 235 356,02\$ préparée le 5 septembre 2013 ;
- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 3 811 597,99\$ préparée le 3 septembre 2013.

---

**CE-2013-1129-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 1 823 363,06\$ préparée le 4 septembre 2013 ;
- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 1 714 475\$ préparée le 3 septembre 2013.

---

**CE-2013-1130-DEC NOMINATION / TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de technicien en documentation à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Marie Gauthier au poste de technicienne en documentation à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 22 septembre 2013, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2013-1131-REC ÉVALUATION / CLASSIFICATION DE FONCTIONS-CADRES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU les demandes de réévaluation soumises au comité d'évaluation pour les postes de :

- ▶ Chef de service, paie et avantages sociaux / Direction des ressources humaines ;
- ▶ Conseiller, relations professionnelles / Direction des ressources humaines ;

ATTENDU QUE le comité d'évaluation s'est réuni et a procédé à l'étude des demandes soumises et qu'il recommande le classement suivant pour chacun des postes, à savoir :

Titre	Direction	Classe	
		avant	après
Chef de service Paie et avantages sociaux	ressources humaines	6	7
Conseiller, professionnelles	relations ressources humaines	5	5

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité d'évaluation, d'entériner les réévaluations ainsi que les évaluations de nouvelles fonctions ci-dessus énumérées.

Il est également unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du nouvel organigramme de la Direction des ressources humaines, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et ce, en tenant compte de la modification du titre : « chef de service, paie et avantages sociaux », par « chef de service, rémunération ».

---

### **CE-2013-1132-DEC SOUMISSION / ACHAT DE PNEUS D'HIVER POUR VÉHICULES LÉGERS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de pneus d'hiver pour véhicules légers (SA13-9066) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Le Trait d'Union le 2 août 2013 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 27 août 2013 à 11 h 12, à savoir :

Centre du pneu Villemare inc. 42 094,14\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Centre du pneu Villemare inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 28 août 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 9 septembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **CENTRE DU PNEU VILLEMAIRE INC.**, datée du 13 août 2013, pour l'achat de pneus d'hiver pour véhicules légers, le tout pour un montant de 36 611,56\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0359 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

### **CE-2013-1133-DEC SOUMISSION / TRAVAUX DE RÉFECTION DIVERSE D'ASPHALTE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de réfection diverse d'asphalte (SA13-9069) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 17 juillet 2013 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 13 août 2013 à 11 h 15, à savoir :

Pavages Chartrand inc.	34 377,53\$ t.t.c.
Les Entrepreneurs Bucaro	45 990,00\$ t.t.c.
Groupe Triforce inc.	52 888,50\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Pavages Chartrand inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 15 août 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 9 septembre 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Pavages Chartrand inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 10 septembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **PAVAGES CHARTRAND INC.**, datée du 12 août 2013, pour des travaux de réfection diverse d'asphalte, le tout pour un montant de 29 900\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0342 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2013-1134-DEC SOUMISSION / INSTALLATION, ENLÈVEMENT ET ENTREPOSAGE DES DÉCORS HIVERNAUX DANS LE VIEUX-TERREBONNE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'installation, l'enlèvement et l'entreposage des décors hivernaux dans le Vieux-Terrebonne (SA13-9070) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 17 juillet 2013 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 13 août 2013 à 11 h 17, à savoir :

Groupe Artea inc.	44 265,38\$ t.t.c.
Blachère Illumination Canada inc.	50 129,10\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Groupe Artea inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 3 septembre 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 9 septembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **GROUPE ARTEA INC.**, datée du 8 août 2013, pour l'installation, l'enlèvement et l'entreposage des décors hivernaux dans le Vieux-Terrebonne, le tout pour un montant de 38 500\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0360 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2013-1135-DEC AUTORISATION / VENTE DE TERRAINS / LOTS 3 859 092 ET 3 859 093 / PARC INDUSTRIEL DE LA 640-CÔTE-EST / IMMEUBLE R.G.M.D. INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le président ou le vice-

président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété par la Ville de Terrebonne des lots 3 859 092 et 3 859 093 du cadastre du Québec, d'une superficie de 53 559,7 pi<sup>2</sup>, au prix de 1\$/pi<sup>2</sup>, à la société Immeuble R.G.M.D. inc. ou toute personne morale liée à l'acquéreur, ainsi que tout autre document nécessaire. Les frais inhérents à la vente (*incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu*) seront assumés par l'acquéreur.

Que la promesse d'achat présentée par la société Immeuble R.G.M.D. inc., datée du 15 juillet 2013, soit et est acceptée.

Que ledit contrat de vente soit et est conditionnel à l'acceptation d'un Plan d'implantation et d'intégration architectural adopté par résolution du Conseil municipal.

Que Me François Duval, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

---

**CE-2013-1136-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h05.

---

---

Président

---

Secrétaire